

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

EXERCICE 2023 - BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

Pour mémoire, le BP 2023 est construit sans affectation anticipée du résultat 2022.

Le BP 2023 a été construit en respectant les objectifs présentés dans le cadre du ROB 2023-2025 :

- Le maintien de la qualité de service rendu aux administrés ;
- La stabilité des taux d'imposition ;
- La maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement malgré un contexte fortement inflationniste et une flambée des prix de l'énergie ;
- La mise en œuvre du plan de sobriété communal pour contenir des coûts liés à l'énergie et l'électricité ;
- La prise en compte de la crise inflationniste sur la section d'investissement tout en respectant les engagements du mandat.

Dans la construction du BP 2023 n'ont pas été intégrés les recettes suivantes : le filet de sécurité (140 K€) ainsi que le produit de la cession du terrain en vue de la construction de l'EHPAD (500 K€).

Les comparatifs dans la présente note se font à périmètre iso soit de budget primitif à budget primitif sans prise en compte pour la rétrospective des budgets supplémentaires et des décisions modificatives.

Pour mémoire, l'année 2022 a été marquée notamment par :

** la reprise en régie des activités périsco et extra scolaires « service Enfance Jeunesse » avec un impact sur 4 mois en recettes et dépenses (septembre – décembre 2022) ;*

** une inflation galopante jusqu'à 7,1% en novembre 2022 et une moyenne 2022 à 5,2% ;*

** l'absence de bouclier tarifaire sur les coûts de l'énergie ;*

** les révisions de tarifs sur des marchés tels que celui de la restauration scolaire (+5%) ou le transport scolaire (+17%) ;*

** l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%).*

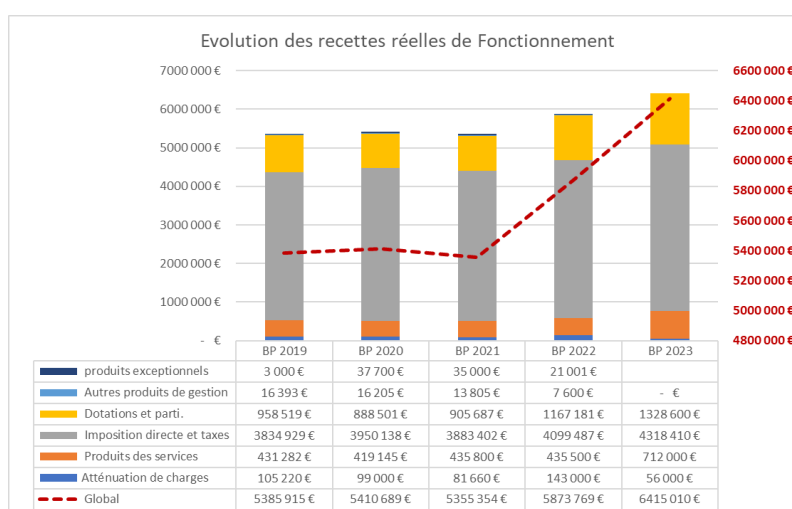
Ces éléments ont largement impacté la construction budgétaire 2023.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	évol BP23/BP22	
Recettes réelles		5 385 915 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €	9%	541 242 €
chapitre 013	Atténuation de charges	105 220 €	99 000 €	81 660 €	143 000 €	56 000 €	-61%	- 87 000 €
chapitre 70	Produits des services	431 282 €	419 145 €	435 800 €	435 500 €	712 000 €	63%	276 500 €
chapitre 73	Impôts et taxes	3 834 929 €	3 950 138 €	3 883 402 €	4 099 487 €	4 318 410 €		
chapitre 731	Imposition directe					4 079 000 €		
73 & 731	Impôts et taxes	3 834 929 €	3 950 138 €	3 883 402 €	4 099 487 €	4 318 410 €	5%	218 923 €
chapitre 74	Dotations et parti.	958 519 €	888 501 €	905 687 €	1 167 181 €	1 328 600 €	14%	161 419 €
chapitre 75	Autres produits de gestion	16 393 €	16 205 €	13 805 €	7 600 €	- €	-100%	- 7 600 €
chapitre 76	produits financiers	36 572 €						- €
chapitre 77	produits exceptionnels	3 000 €	37 700 €	35 000 €	21 001 €		-100%	- 21 001 €
chapitre 78	reprise sur amort prov					- €		- €
Recettes d'ordre		- €	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections			- €				- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 385 915 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €	9%	541 242 €

Les recettes de fonctionnement sont envisagées avec une hausse de + 9 % (soit + 541 K€) par rapport au BP 2022.



- Evolution des produits :**

Le chapitre 70 « Produits des services » (recettes restauration scolaires, crèche, transport scolaire, spectacles...) est projeté à 712 K€ (soit + 63% + 276K€) par rapport au BP 2022.

Cette évolution intègre la reprise en régie des activités périscolaires, extrascolaires et club ados ainsi que l'ouverture de 5 places supplémentaires sur la structure Multi Accueil les 3 Pommes.

- Evolution des impôts et taxes :**

Dans le cadre du passage en M57, l'imposition directe apparaît dans un compte valant chapitre au 731 « imposition directe ». Afin de faciliter l'exercice de comparaison, le cumul est réalisé pour 2023 (chapitre 73 + chapitre 731).

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	évol BP23/BP22	
Recettes réelles		5 385 915 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €	9%	541 242 €
chapitre 73	Impôts et taxes	3 834 929 €	3 950 138 €	3 883 402 €	4 099 487 €	239 410 €		
chapitre 731	Imposition directe					4 079 000 €		
73 & 731	Impôts et taxes	3 834 929 €	3 950 138 €	3 883 402 €	4 099 487 €	4 318 410 €	5%	218 923 €

Les impôts et taxes sont projetés à 5% par rapport au BP 2022

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
 Reçu en préfecture le 13/02/2023
 Affiché le
 ID : 076-217604750-20230213-DCM202311-DE

Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP/2022	%
73 - Impôts et taxes	229 029 €	228 554 €	239 410 €	10 856 €	5%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	65 479 €	65 000 €	64 860 €	- 140 €	0%
73221 - FNGIR	63 550 €	63 554 €	63 650 €	96 €	0%
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	100 000 €	100 000 €	110 900 €	10 900 €	11%
731- Imposition directe	3 654 373 €	3 870 933 €	4 079 000 €	208 067 €	5%
73111 - Impôts directs locaux	3 259 714 €	3 391 933 €	3 620 000 €	228 067 €	7%
7318 - Autres contributions directes	- €	- €	- €	- €	
7336 - Droits de place	1 500 €	1 000 €	1 000 €	- €	0%
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	90 000 €	110 000 €	110 000 €	- €	0%
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	23 159 €	48 000 €	48 000 €	- €	0%
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	280 000 €	320 000 €	300 000 €	- 20 000 €	-6%

Dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires 2023, il a été projeté une fiscalité sans évolution de taux mais sur la base d'un scénario d'évolution des bases à 7,1% en lien avec les préconisations de la Banque de France et l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en décembre 2022. Cet indice sert à la détermination du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

De fait, les bases fiscales en Foncier bâti et Foncier non bâti vont mécaniquement augmentées de 7,1 % sur l'année 2023 (+228 K€). Quant aux droits de mutation, une légère baisse est envisagée par rapport au BP 2022 soit -6% (-20K€).

Pour mémoire : les bases fiscales correspondent au revenu cadastral et constituent la base d'imposition de la taxe foncière. Ce revenu est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50%. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. L'abattement forfaitaire prend en compte quant à lui les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

- Evolutions des dotations et participations :**

Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Ecart BP/2022	%
74 - Dotations, subventions et participations	905 687 €	1 167 181 €	1 328 600 €	161 419 €	14%
7411 - Dotation forfaitaire	354 767 €	334 923 €	330 489 €	- 4 434 €	-1%
74121 - Dot Solidarité rurale 1ère Frac	84 291 €	77 695 €	82 720 €	5 025 €	6%
74127 - Dotation nationale de péréquation	11 833 €	12 747 €	9 585 €	- 3 162 €	-25%
744 - F.C.T.V.A	10 000 €	3 130 €	5 500 €	2 370 €	76%
74718 - Autres	1 000 €	25 000 €	1 200 €	- 23 800 €	-95%
7473 - Départements	500 €	500 €	- €	- 500 €	-100%
74748 - Autres communes	850 €	680 €	- €	- 680 €	-100%
7478 - Autres organismes	297 160 €	305 000 €	403 000 €	98 000 €	32%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	580 €	1 000 €	1 000 €	- €	0%
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	28 506 €	28 506 €	28 506 €	- €	0%
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	61 000 €	60 000 €	60 000 €	- €	0%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 200 €	268 000 €	289 000 €	21 000 €	8%
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	50 000 €	50 000 €	117 600 €	67 600 €	135%

Le chapitre 74 « Dotations et participations » connaît une augmentation de + 14% soit + 161 K€ par rapport au BP 2022.

Une évolution marquée est projetée sur les subventions CAF de 305K€ au BP 2022 à 403K€ au BP 2023 avec l'intégration des activités relevant du périsco et l'extrascolaire (soit + 98K€).

Au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat, composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, reste exceptionnellement stable (soit -4K€ sur la dotation forfaitaire et -3K€ sur la dotation nationale de péréquation) par rapport au BP 2022. En effet, dans le cadre des travaux relatifs à la loi de finances 2023, le Gouvernement s'est engagé à geler les écarts sur la DGF au titre de l'exercice 2023.

Enfin, pour les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières pour les locaux industriels (baisse des impôts de production) et de la taxe d'habitation, il est projeté une augmentation notable (+8% + 21K€ pour le foncier industriel et +100% pour la taxe d'habitation). Cette évolution importante sur la compensation au titre de la taxe d'habitation s'explique par un correctif national opéré pour donner suite à une décision du Conseil Constitutionnel validant l'intégration des taux syndicaux dans le calcul du coefficient correcteur.

- **Evolutions des produits exceptionnels, de gestion :**

Les produits exceptionnels (chapitre 77) et les autres produits de gestion (chapitre 75) sont envisagés à la baisse. En effet, il n'est pas envisagé d'aides exceptionnelles complémentaires pour l'année 2023.

- **Evolutions des produits exceptionnels, de gestion :**

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont envisagées en baisse – 87K€ par rapport à 2022 (soit -61 %). Ce chapitre prend en compte les remboursements de l'assurance statutaire de la collectivité. Cette diminution prend en compte la sinistralité et les choix opérés quant à la couverture de la commune sur l'assurance statutaire. En effet, l'étude des sinistres et remboursements eu égard à la franchise appliquée en 2022 (remboursement sur 70% des IJ et non 100%) ainsi qu'à la typologie des arrêts maladie a permis de stabiliser des recettes en atténuations de charges à 56 K€.

B. Dépenses de fonctionnement

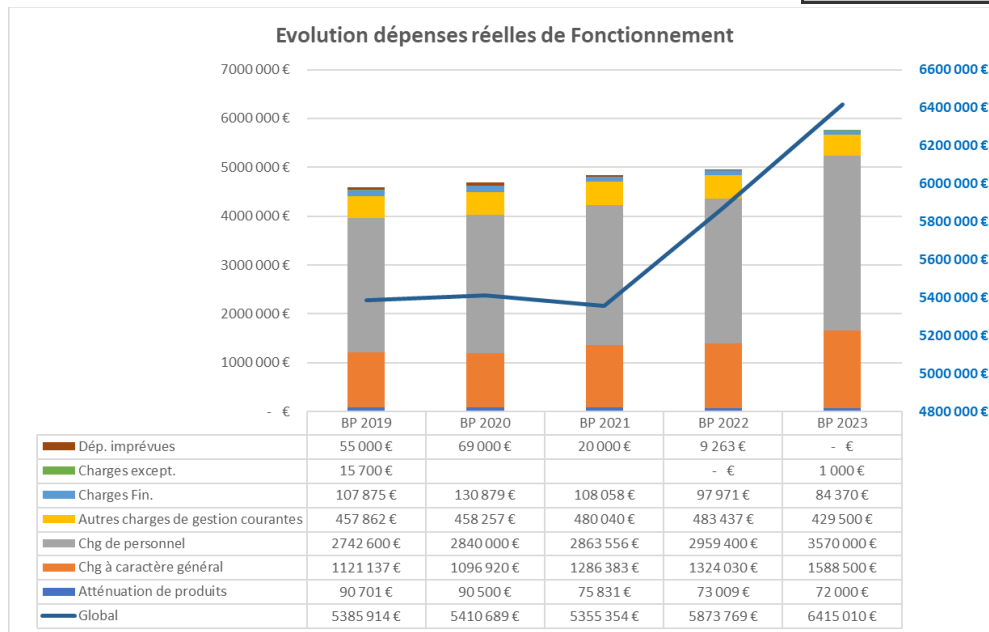
	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	évol BP23/BP22
Dépenses réelles	4 590 875 €	4 685 556 €	4 833 868 €	4 993 280 €	5 768 107 €	16% 774 827 €
chapitre 014 Atténuation de produits	90 701 €	90 500 €	75 831 €	73 009 €	72 000 €	-1% - 1 009 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 121 137 €	1 096 920 €	1 286 383 €	1 324 030 €	1 588 500 €	20% 264 470 €
chapitre 012 Chg de personnel	2 742 600 €	2 840 000 €	2 863 556 €	2 959 400 €	3 570 000 €	21% 610 600 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	457 862 €	458 257 €	480 040 €	472 700 €	429 500 €	-9% - 43 200 €
chapitre 66 Charges Fin.	107 875 €	130 879 €	108 058 €	97 971 €	84 370 €	-14% - 13 601 €
chapitre 67 Charges except.	15 700 €				1 000 €	* 1 000 €
chapitre 68 Dotations aux provisions	- €			46 170 €	22 737 €	-51% - 23 433 €
chapitre 022 Dép. imprévues	55 000 €	69 000 €	20 000 €	20 000 €	- €	-100% - 20 000 €
Dépenses d'ordre	795 039 €	725 132 €	521 486 €	880 489 €	646 903 €	-27% - 233 586 €
chapitre 023 Vir. Section invest	618 169 €	520 565 €	356 287 €	680 672 €	500 798 €	-26% - 179 874 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sections	176 870 €	204 567 €	165 199 €	199 817 €	146 105 €	-27% - 53 712 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 385 914 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €	9% 541 242 €

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de + 16 % par rapport au BP 2022 (+ 774 K€).

La section de Fonctionnement est très largement impactée par la crise économique. En effet, les impacts de la crise impactent 2022 mais également 2023 sur des postes tels que l'électricité, le gaz, les carburants mais également sur de nombreuses matières premières.

L'inflation a connu en fin d'année 2022 un record avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui a atteint 7,1%.

Enfin, l'indice de prix des dépenses communales ou appelé « panier du maire » qui reflète le prix des biens et services constituant la dépense communale a connu une pression inflationniste record avec +7,2% en 9 mois (jamais atteint sur les 40 dernières années). Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur la période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.



• **Evolutions des charges à caractère général :**

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » connaît une augmentation de + 20% (+264 K€) par rapport au BP 2022.

En effet, le chapitre est très largement impacté par les augmentations liées à l'électricité (+ 60K€ +55%), au chauffage urbain – gaz (+85 K€ +114%), au carburant (+7K€ + 39%) ainsi qu'à la révision de certains marchés publics à l'instar de celui de Restauration Scolaire (révision de septembre 2022 +5% sur les prix soit +65 K€ + 42%).

Enfin, sur l'ensemble des autres coûts des charges à caractère général, l'augmentation est de + 46K€ intégrant alors l'impact de l'inflation ainsi que l'intégration des dépenses liées à l'Enfance Jeunesse.

• **Evolutions des charges de personnels :**

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) connaissent une augmentation de + 21% soit + 610 K€ par rapport au BP 2022.

Ce chapitre est notoirement impacté sur l'ensemble de l'exercice 2023 par :

- l'augmentation du point d'indice soit +60 K€ ;
- l'intégration sur une année pleine du service Enfance Jeunesse (14 agents) soit + 468 K€ ;
- l'augmentation des charges et cotisations liées à l'évolution de la masse salariale ainsi que la prise en charge des indemnités relative à l'ARE (allocation chômage d'aide de retour à l'emploi) pour les fonctionnaires privés d'emplois et notamment des départs en retraite pour invalidité (+82K€) ;

Pour contenir les coûts, un travail plus fin et un non-remplacement automatique des absences est mis en place depuis septembre 2022 sauf pour les postes où un ratio d'encadrement est réglementairement imposé (crèche notamment).

Ainsi, la commune applique des délais de carences sur les postes de agents communaux en cas d'absentéisme. De plus, il est instauré dans la mesure du possible un remplacement interne entre services en fonction des compétences détenues par savoir CAP Petite Enfance par exemple pour permettre le remplacement d'une aide auxiliaire ou auxiliaire de puériculture à la Crèche par une ATSEM ou un animateur.

De fait, il n'est pas envisagé budgétairement de recours à l'intérim en privilégiant le recours au remplacement de fonctionnaire par voie contractuelle (en surcroît d'activités ou en remplacement de fonctionnaires absents).

Enfin, les choix opérés par le Conseil Municipal sur l'assurance statutaire permettent de financer à hauteur de 95 K€ des recrutements contractuels pour palier à des arrêts maladie ou des reclassements professionnels (delta entre la cotisation initialement projetée pour 2023 et la nouvelle cotisation 2023).

- **Evolutions des charges de gestion courantes et des atténuations de produits :**

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) sont projetées avec une baisse de -9% (soit – 43K€).

Les subventions hors CCAS sont projetées à 188K€ soit -115K€ -38% par rapport au BP 2022. En effet, avec la reprise en régie des activités périsco et extrascolaires, la subvention initialement versée à l'association Cap Loisirs n'est plus versée (130K€).

Le versement au CCAS est également diminué de -6K€ soit -20% par rapport au BP 2022 au regard des éléments transmis au titre du rapport d'orientation budgétaire du CCAS.

Enfin, les contributions obligatoires augmentent de manière significatives sur 2023 avec l'intégration de la participation communale aux frais de fonctionnement et d'équipement de la piscine intercommunale. En effet, la création du syndicat gestionnaire de ce nouvel équipement ne pourra être créé avant la date limite de choix de la fiscalisation ou non de la participation communale. L'estimation 2023 est projetée à 90K€

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont quant à elles projetées en très légère baisse (-1K€ soit -4%) par rapport au BP 2022.

- **Evolutions des charges financières :**

Le chapitre 66 « Charges financières » quant à lui connaît une diminution de -14% soit – 13 K€ par rapport au BP 2022 en lien avec les nouveaux emprunts contractés et le lissage des tirages d'emprunt.

L'évolution projetée avec un nouvel emprunt dans le cadre de la prospective basée sur un taux à 3,7% sur 15 ans n'impacte que de manière minorée l'annuité l'endettement communal du fait de l'extinction de l'emprunt PENTE (structuré) à horizon 2025.

L'auto-financement prévisionnel (opérations d'ordre et virement à la section d'investissement – chapitres 042 et 023) est quant à lui envisagé à hauteur de + 646 K€ soit une baisse de -233 K€ pour le BP 2023.

Les dépenses de fonctionnement restent contenues malgré un contexte encore très fortement inflationniste sur le premier semestre 2023 comme annoncé par la Banque de France et l'INSEE.

C. Les Epargnes

Pour mémoire, dans le cadre du BP 2023 n'est pas intégré en recettes réelles de fonctionnement, le « filet de sécurité » de 140 K€ au titre de 2022 versé en 2023. En effet, à ce jour, la commune n'a pas reçu notification du versement de ce filet. Cette dernière interviendra au cours du troisième trimestre 2023.

Concernant les autres dispositifs gouvernementaux relatifs aux pris de l'énergie, la commune étant membre de groupements de commande (SDE 76 pour l'électricité et UGAP pour le GAZ), les démarches ne seront pas à enclencher au niveau communal, les impacts ne seront connus qu'ultérieurement au cours de l'exercice 2023.

Enfin, ne seront pas intégrées au retraitement des données relatives à l'analyse financière, la recette de cession immobilière à intervenir au cours de l'année 2023 (500K€) ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023*
RRF (recettes réelles)	5 385 915 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €
DRF (dépenses réelles)	4 590 875 €	4 685 556 €	4 833 868 €	4 993 280 €	5 768 107 €
Solde	795 040 €	725 132 €	521 486 €	880 489 €	646 903 €

* hors opé ordre

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023*
RRF	5 385 915 €	5 410 689 €	5 355 354 €	5 873 769 €	6 415 010 €
DRF	4 590 875 €	4 685 556 €	4 833 868 €	4 993 280 €	5 768 107 €
épargne Brute (CAF Brute)	795 040 €	725 132 €	521 486 €	880 489 €	646 903 €
Taux épargne brute %	15%	13%	10%	15%	10%
intérêts de la dette	131 230 €	130 879 €	108 058 €	97 971 €	84 370 €
épargne de gestion	926 270 €	856 011 €	629 544 €	978 460 €	731 273 €
capital de la dette	802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	613 329 €
épargne nette (CAF nette)	- 7 047 €	218 887 €	- 11 783 €	319 845 €	33 574 €

sans filet de sécurité

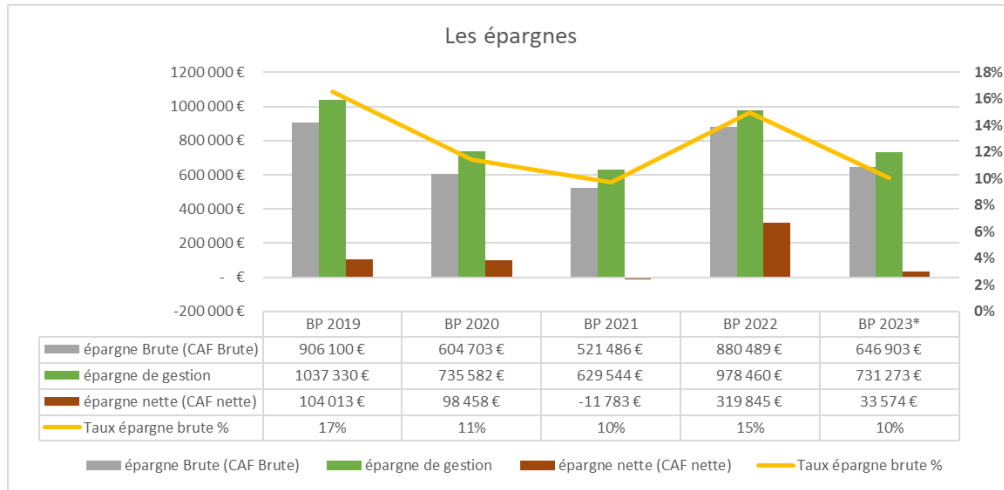
capacité désendettement	4,15	5,4	6,06	3,78	5,66
--------------------------------	-------------	------------	-------------	-------------	-------------

3661067

On note une dégradation de l'épargne nette (CAF nette) à 33K€ et une capacité de désendettement qui passe de 3,78 années au BP 2022 à 5,66 années pour le BP 2023.

La projection initiale 2023 présentée lors du ROB 2023-2025 pour un déficit de 9,88 millions d'euros est négative à -9K€ avec une capacité de désendettement à 5,88 années. Le peu de visibilité sur l'exercice 2023 commande une gestion encore plus fine tant sur la dépense que sur l'exécution budgétaire.

L'objectif poursuivi est de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de garder une capacité d'autofinancement satisfaisante pour financer le plan d'investissement.



II. Section d'investissement

Pour mémoire, le BP 2023 intègre les RAR 2022 (restes à réaliser 2022 ainsi que les nouvelles propositions que ce soit en recettes comme en dépenses).

Section de investissement - dépenses					2023		
	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	RAR 2022	Nouv P	BP 2023
Recettes	3 549 815 €	3 154 856 €	2 632 707 €	3 535 898 €	1 336 278 €	1 842 191 €	3 178 469 €
Recettes d'équipement	2 182 138 €	2 085 975 €	2 184 041 €	2 958 911 €	1 336 278 €	1 320 798 €	2 657 076 €
chapitre 13 Subventions d'investi BP	1 263 969 €	804 410 €	546 954 €	1 397 439 €	1 336 278 €	320 000 €	1 656 278 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	761 000 €	1 280 800 €	880 800 €	- €	500 000 €	500 000 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles		- €		- €			
chapitre 21 Virement section fonctionnement	618 169 €	520 565 €	356 287 €	680 672 €		500 798 €	500 798 €
Recettes financières	1 367 677 €	864 314 €	283 467 €	377 170 €	- €	375 288 €	375 288 €
chapitre 10 Dotations, fonds divers (1068)	1 282 156 €	729 230 €	- €	- €			
FCTVA	130 000 €	135 084 €	186 000 €	294 410 €		310 288 €	310 288 €
chapitre 024 Produits de cessions		- €		- €			
chapitre 27 Autres immo financières	85 521 €	- €	97 467 €	82 760 €		65 000 €	65 000 €
Recettes d'ordre		204 567 €	165 199 €	199 817 €		146 105 €	146 105 €
chapitre 040 opé d'ordre	176 871 €	204 567 €	165 199 €	199 817 €		146 105 €	146 105 €
Dépenses	2 959 615 €	2 545 718 €	2 632 707 €	3 535 898 €	1 267 140 €	1 911 329 €	3 178 469 €
Dépenses d'équipement	2 157 528 €	2 039 474 €	2 099 438 €	2 975 254 €	1 267 140 €	1 298 000 €	2 565 140 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	17 470 €	15 280 €	76 071 €	- €			
chapitre 204 Subvention d'équipement versées	- €		- €				
chapitre 21 Immobilisations corporelles BP	970 558 €	368 276 €	844 000 €	1 260 456 €	781 314 €	298 000 €	1 079 314 €
chapitre 23 Immobilisations en cours BP	1 169 500 €	1 655 918 €	1 179 367 €	1 714 798 €	485 826 €	1 000 000 €	1 485 826 €
Dépenses financières	802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	- €	613 329 €	613 329 €
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves		- €		- €			
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €		613 329 €	613 329 €
chapitre 020 dépenses imprévues		- €		- €			
solde 001	exécution reporté/déficit reporté	887 071 €	609 137 €				- €

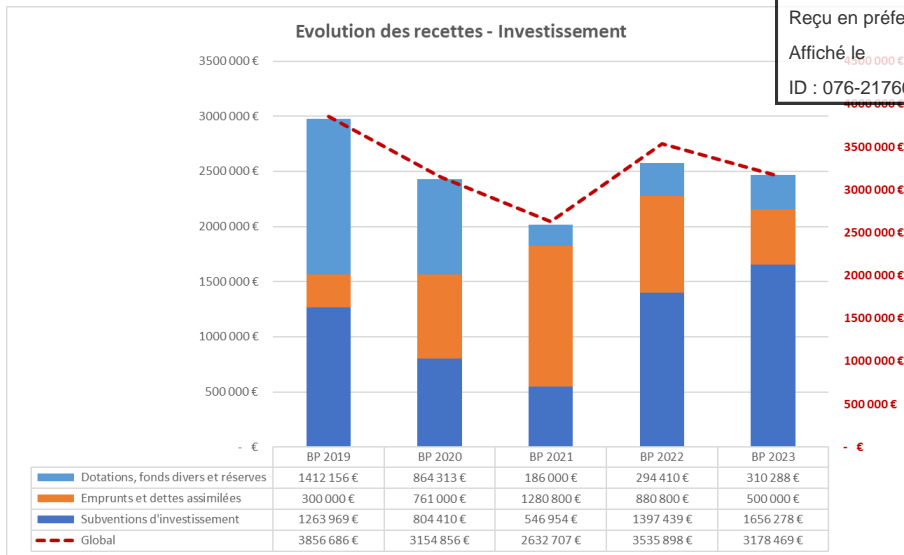
(présentation à l'arrondi)

A. Recettes d'investissement

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	évol BP23/BP22
Recettes d'équipement	1 563 969 €	1 565 410 €	1 827 754 €	2 278 239 €	2 156 278 €	-5% - 121 961 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	1 263 969 €	804 410 €	546 954 €	1 397 439 €	1 656 278 €	19% 258 839 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	761 000 €	1 280 800 €	880 800 €	500 000 €	-43% - 380 800 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles		- €				
chapitre 21 Immobilisations corporelles		- €				
Recettes financières	1 497 677 €	864 313 €	283 467 €	377 170 €	375 288 €	0% - 1 882 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	1 412 156 €	864 313 €	186 000 €	294 410 €	310 288 €	5% 15 878 €
chapitre 024 Produits de cessions						
chapitre 27 Autres immo financières	85 521 €	- €	97 467 €	82 760 €	65 000 €	-21% - 17 760 €
Recettes d'ordre	795 040 €	725 132 €	521 486 €	880 489 €	646 903 €	-27% - 233 586 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	176 871 €	204 567 €	165 199 €	199 817 €	146 105 €	-27% - 53 712 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales			- €			
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	618 169 €	520 565 €	356 287 €	680 672 €	500 798 €	-26% - 179 874 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 856 686 €	3 154 856 €	2 632 707 €	3 535 898 €	3 178 469 €	-10% - 357 428 €

Les recettes d'investissements sont composées des subventions, de l'emprunt, du FCTVA et des autres immobilisations financières ainsi que de l'auto-financement. Elles sont projetées avec une diminution de -10 % soit -357 K€ par rapport au BP 2022.

Section de investissement					2023		
	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	RAR 2022	Nouv P	BP 2023
Recettes	3 549 815 €	3 154 856 €	2 632 707 €	3 535 898 €	1 336 278 €	1 842 191 €	3 178 469 €
Recettes d'équipement	2 182 138 €	2 085 975 €	2 184 041 €	2 958 911 €	1 336 278 €	1 320 798 €	2 657 076 €
chapitre 13 Subventions d'investi BP	1 263 969 €	804 410 €	546 954 €	1 397 439 €	1 336 278 €	320 000 €	1 656 278 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000 €	761 000 €	1 280 800 €	880 800 €	- €	500 000 €	500 000 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles		- €		- €			
chapitre 21 Virement section fonctionnement	618 169 €	520 565 €	356 287 €	680 672 €		500 798 €	500 798 €
Recettes financières	1 367 677 €	864 314 €	283 467 €	377 170 €	- €	375 288 €	375 288 €
chapitre 10 Dotations, fonds divers (1068)	1 282 156 €	729 230 €	- €	- €			
FCTVA	130 000 €	135 084 €	186 000 €	294 410 €		310 288 €	310 288 €
chapitre 024 Produits de cessions		- €		- €			
chapitre 27 Autres immo financières	85 521 €	- €	97 467 €	82 760 €		65 000 €	65 000 €
Recettes d'ordre		204 567 €	165 199 €	199 817 €		146 105 €	146 105 €
chapitre 040 opé d'ordre	176 871 €	204 567 €	165 199 €	199 817 €		146 105 €	146 105 €



- **Evolutions des recettes de subventions (chapitre 13) :**

La part de subventions est portée à 1 656 278 € pour 2023 avec 1 336 278 € de Restes à réaliser 2022 (RAR 2022) concernant les opérations suivantes :

	RAR 2022	NVELLES BP 2023
ACCESSIBILITE	94 727,00 €	
AP GYMNASSE FLEURY	890 928,25 €	
AP REHAB MAIRIE	96 506,40 €	130 000,00 €
CAPTEURS ECOLES	- €	- €
CAVITES SOUTERRAINES	875,00 €	
CRECHE	101 550,00 €	
EGLISE NOTRE DAME	102 813,14 €	
PLAN SOBRIETE	- €	20 000,00 €
SOCLE NUMERIQUE	24 878,00 €	- €
STADE VION	- €	100 000,00 €
VIDEO PROTECTION	24 000,00 €	45 000,00 €
Total général	1 336 277,79 €	320 000,00 €

Quant aux nouvelles demandes de subventions, elles sont essentiellement axées sur la seconde phase du déploiement de la vidéoprotection, sur l'opération relative à la réhabilitation du Stade Vion, sur l'opération « Réhabilitation de la Mairie Hôtel de Ville », sur les travaux relatifs au plan de sobriété (éclairage LED dans les bâtiments communaux et récupérateurs d'eau) ainsi que sur le plan vert présenté lors de la loi de finances 2023.

L'emprunt est quant à lui porté à 500 00 € conformément aux orientations présentées dans le cadre du ROB 2023-2025. Il a été projeté sur 15 ans à un taux fixe de 3,70% avec une augmentation de l'annuité de 643 K€ à 699 K€ (86 649 € d'intérêts et 613 329 € de capital).

Le FCTVA (chapitre 10) perçu à N+2 est projeté à 310 K€ pour 2023 et les autres immobilisations financières (chapitre 27) sont 65 K€.

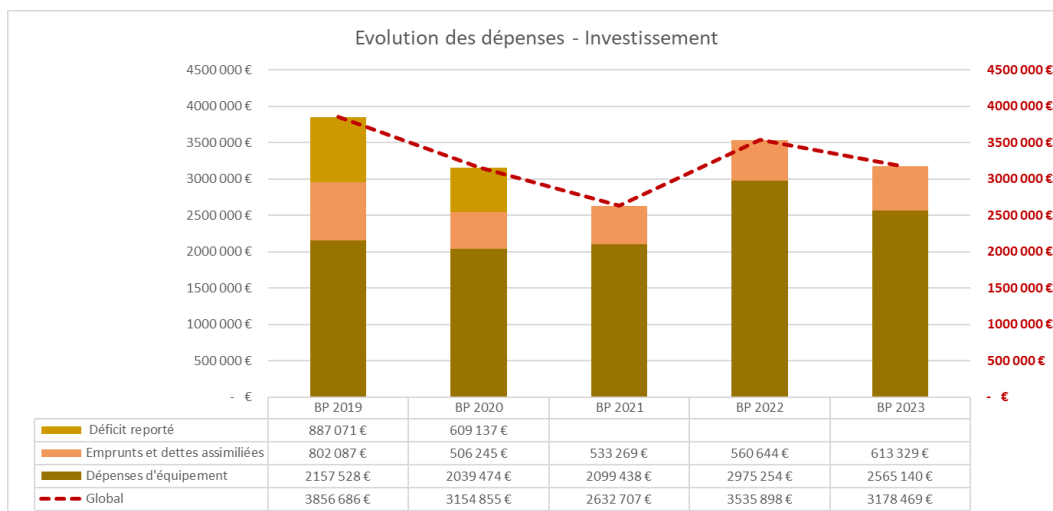
Enfin, l'auto-financement prévisionnel est projeté en diminution comme évoqué dans le cadre de la section de fonctionnement à 646 K€ pour le BP 2023 contre 880 K€ pour le BP 2022 soit - 27% -233 K€.

B. Dépenses d'investissement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	évol BP23/BP22
Dépenses d'équipement		2 157 528 €	2 039 474 €	2 099 438 €	2 975 254 €	2 565 140 €	-14% - 410 113 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	17 470 €	15 280 €	76 071 €	- €	- €	- €
Compte 204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	970 558 €	368 276 €	844 000 €	1 260 456 €	1 079 314 €	-14% - 181 142 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	1 169 500 €	1 655 918 €	1 179 367 €	1 714 798 €	1 485 826 €	-13% - 228 971 €
Dépenses financières		812 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	613 329 €	9% 52 685 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	613 329 €	9% 52 685 €
chapitre 020	Dépenses imprévues	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'ordre		- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 041	Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D 001	Déficit reporté	887 071 €	609 137 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 856 686 €	3 154 855 €	2 632 707 €	3 535 898 €	3 178 469 €	-10% - 357 428 €

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations incorporelles (chapitre 20 – diagnostics, fonds de concours...), des immobilisations corporelles (chapitre 21 – petites opérations réalisées sur un exercice budgétaire), les immobilisations (chapitre 23 – opérations d'ampleur réalisées sur plusieurs exercices budgétaires) et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Elles sont projetées avec une diminution de -10% par rapport au BP 2022 soit -357 K€..



Le chapitre 21 est quant à lui projeté à 1 079 K€ soit 781K€ de RAR 2022 et des nouvelles immobilisations pour 298 K€ comme présentées ci-après.

Le chapitre 23 est porté à 1 485 K€ et regroupe 485 K€ de RAR 2022 et 1 000K€ de nouvelles opérations ou compléments au titre des lissages de crédits de paiement des autorisations de programmes comme présenté ci-après.

Section de investissement					2023			
		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	RAR 2022	Nouv P	BP 2023
Dépenses		2 959 615 €	2 545 718 €	2 632 707 €	3 535 898 €	1 267 140 €	1 911 329 €	3 178 469 €
Dépenses d'équipement		2 157 528 €	2 039 474 €	2 099 438 €	2 975 254 €	1 267 140 €	1 298 000 €	2 565 140 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	17 470 €	15 280 €	76 071 €	- €	- €	- €	- €
chapitre 204	Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 21	Immobilisations corporelles BP	970 558 €	368 276 €	844 000 €	1 260 456 €	781 314 €	298 000 €	1 079 314 €
chapitre 23	Immobilisations en cours BP	1 169 500 €	1 655 918 €	1 179 367 €	1 714 798 €	485 826 €	1 000 000 €	1 485 826 €
Dépenses financières		802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	- €	613 329 €	613 329 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	802 087 €	506 245 €	533 269 €	560 644 €	- €	613 329 €	613 329 €
chapitre 020	dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
solde 001	exécution reporté/déficit reporté	887 071 €	609 137 €	- €	- €	- €	- €	- €

RAR 2022			
	2022	2023	BP 2023
= 21	781 314,00 €	298 000,00 €	1 079 314,00 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	34 896,00 €	- €	34 896,00 €
Entretien et aménagement cimetières	- €	- €	- €
Aménagements Place Ragot / N FLEURY/Pistes cyclables	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Sanitaires extérieurs	- €	- €	- €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Création d'une réserve d'eau pluviale + récupérateurs sites communaux	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	258 109,13 €	6 000,00 €	264 109,13 €
Eglise N Dame : Mise en sécurité	258 109,13 €	- €	258 109,13 €
Eglise Saint Pierre	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	6 933,56 €	- €	6 933,56 €
Mobilier classe	138,76 €	- €	138,76 €
Mobilier crèche	1 471,80 €	- €	1 471,80 €
Parc PC & vidéo proj	5 343,00 €	- €	5 343,00 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	75 298,01 €	- €	75 298,01 €
Sécurité informatique - clés	2 800,00 €	- €	2 800,00 €
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	13 606,01 €	- €	13 606,01 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	58 892,00 €	- €	58 892,00 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €	150 000,00 €	150 000,00 €
Vestiaire de foot : Réhabilitation	- €	150 000,00 €	150 000,00 €
Réhabilitation des équipements scolaires	10 192,85 €	- €	10 192,85 €
EMPP : Travaux	10 192,85 €	- €	10 192,85 €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	90 000,00 €	20 000,00 €	110 000,00 €
Végétalisation - Aménagements extérieurs	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier urbain (bancs - poubelles - panneaux affaires)	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Aires de jeux (City stade / Place Ragot)	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Acquisition terrain CMS	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	13 701,40 €	- €	13 701,40 €
Aire de jeux (crèche & écoles)	13 701,40 €	- €	13 701,40 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	292 163,05 €	12 000,00 €	304 163,05 €
Acquisition d'un PL & saleuse	223 080,00 €	- €	223 080,00 €
Acquisition d'un véhicule pour la PM (hybride)	31 572,00 €	- €	31 572,00 €
Equipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	27 040,58 €	12 000,00 €	39 040,58 €
Mobilier divers	10 470,47 €	- €	10 470,47 €
Transition énergétique	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Eclairage LED	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
Economie d'eau - dispositifs	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
= 23	485 826,05 €	1 000 000,00 €	1 485 826,05 €
Entretien des bâtiments communaux	55 016,00 €	- €	55 016,00 €
Chauffage P3	55 016,00 €	- €	55 016,00 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	164 680,62 €	- €	164 680,62 €
Accessibilité	164 140,62 €	- €	164 140,62 €
Démolition des anciens ateliers municipaux	540,00 €	- €	540,00 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	266 129,43 €	- €	266 129,43 €
Vidéo protection	266 129,43 €	- €	266 129,43 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	- €	900 000,00 €	900 000,00 €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Réhabilitation des équipements scolaires	- €	- €	- €
Total général	1 267 140,05 €	1 298 000,00 €	2 565 140,05 €

Les opérations présentées lors du ROB sont intégrées et financées dans le cadre du BP 2023. La future affectation du résultat permettra d'abonder aux opérations suivantes : Réhabilitation Gymnase Nicolas Fleury, Réhabilitation Mairie - Hôtel de Ville et Réhabilitation des vestiaires du Stade Vion.

Chacune des opérations en cours ou ouvertes au cours de l'exercice 2023 prendra en compte les exigences d'une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement par une volonté affirmée d'inclure la transition énergétique au travers de tous les programmes communaux.

Parallèlement les actions présentées au titre du plan de sobriété ont été inscrites budgétairement en 2023 et seront mises en œuvre au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Enfin, le remboursement du capital de la dette communale est projeté en augmentation à 9% + 52 K€.

ETAT DE LA DETTE					
	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes en cours					
Capital Restant Dû (au 01/01)	3 767 832	3 265 745	3 159 940	3 340 912	3 661 067
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	802 087	506 245	518 589	560 644	613 329
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	131 230	126 888	108 732	82 733	86 649
Dettes de la prospective					
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	500 000
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	880 800	0
Dettes totales					
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	3 767 832	3 265 745	3 159 940	3 340 912	3 661 067
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 265 745	3 159 940	3 340 912	3 661 067	3 547 739
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	802 087	506 245	518 589	560 644	613 329
Intérêts de la dette (art 66111)	131 230	126 888	108 732	82 733	86 649
Annuités	933 317	633 133	627 320	643 378	699 978

Présentation par axes du plan d'investissement 2023 :

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID : 076-217604750-20230213-DCM202311-DE

	RAR 2022		
Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	367 461,06 €	12 000,00 €	379 461,06 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	75 298,01 €	- €	75 298,01 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	58 892,00 €	- €	58 892,00 €
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	13 606,01 €	- €	13 606,01 €
Sécurité informatique - clés	2 800,00 €	- €	2 800,00 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	292 163,05 €	12 000,00 €	304 163,05 €
Acquisition d'un PL & saleuse	223 080,00 €	- €	223 080,00 €
Acquisition d'un véhicule pour la PM (hybride)	31 572,00 €	- €	31 572,00 €
Equipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	27 040,58 €	12 000,00 €	39 040,58 €
Mobilier divers	10 470,47 €	- €	10 470,47 €
Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	391 025,43 €	105 000,00 €	496 025,43 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	34 896,00 €	40 000,00 €	74 896,00 €
Aménagements Place Ragot / N FLEURY/Pistes cyclables	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Entretien et aménagement cimetières	34 896,00 €	- €	34 896,00 €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Création d'une réserve d'eau pluviale + récupérateurs sites communaux	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	266 129,43 €	- €	266 129,43 €
Vidéo protection	266 129,43 €	- €	266 129,43 €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	90 000,00 €	20 000,00 €	110 000,00 €
Acquisition terrain CMS	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
Aires de jeux (City stade / Place Ragot)	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Mobilier urbain (bancs - poubelles - panneaux affaires)	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Végétalisation - Aménagements extérieurs	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Améliorer les conditions d'accueil des enfants	30 847,81 €	- €	30 847,81 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	6 953,56 €	- €	6 953,56 €
Mobilier classe	138,76 €	- €	138,76 €
Mobilier crèche	1 471,80 €	- €	1 471,80 €
Parc PC & vidéo proj	5 343,00 €	- €	5 343,00 €
Réhabilitation des équipements scolaires	10 192,85 €	- €	10 192,85 €
EMPP : Travaux	10 192,85 €	- €	10 192,85 €
Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	13 701,40 €	- €	13 701,40 €
Aire de jeux (crèche & écoles)	13 701,40 €	- €	13 701,40 €
Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	477 805,75 €	1 181 000,00 €	1 658 805,75 €
Construction	- €	- €	- €
Entretien des bâtiments communaux	55 016,00 €	- €	55 016,00 €
Chauffage P3	55 016,00 €	- €	55 016,00 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	422 789,75 €	6 000,00 €	428 789,75 €
Accessibilité	164 140,62 €	- €	164 140,62 €
Démolition des anciens ateliers municipaux	540,00 €	- €	540,00 €
Eglise N Dame : Mise en sécurité	258 109,13 €	- €	258 109,13 €
Eglise Saint Pierre	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	- €	900 000,00 €	900 000,00 €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Vestiaire de foot : Réhabilitation	- €	150 000,00 €	150 000,00 €
Transition énergétique	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Eclairage LED	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
Economie d'eau - dispositifs	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Divers rattachés aux 4 politiques	- €	- €	- €
Total général	1 267 140,05 €	1 298 000,00 €	2 565 140,05 €

III. Ratios légaux

Synthèse des ratios financiers.

		BP 2020	BP 2021	Strate com <10 000 hbs	Strate nat.	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	738,23 €	765,94 €	839,00 €	1 027,42 €	792,71 €	915,72 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	508,94 €	516,51 €	480,00 €	541,78 €	538,49 €	574,58 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	852,48 €	848,57 €	1 001,00 €	1 221,86 €	932,49 €	1 018,42 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	514,53 €	564,02 €	649,00 €	951,58 €	528,27 €	563,22 €
Dotations globales de fonctionnement / population	Ratios Légaux	74,21 €	71,45 €	96,00 €	172,27 €	67,53 €	67,11 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	321,33 €	332,66 €	285,00 €	343,72 €	472,34 €	407,23 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	60,61%	59,24%	56,00%	54,47%	59,27%	61,89%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	60,36%	66,47%	64,90%	77,88%	56,65%	57,07%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	95,95%	100,22%	90,30%	91,72%	94,55%	100,82%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	37,69%	39,20%	28,50%	28,13%	50,65%	39,98%

* Données Finance Active

* Ratios des strates (nationale et commune) données consolidées 2021